

Membres en exercice : 29

Membres présents : 28

Membres votants : 29

Le 4 juillet 2023 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 28 juin 2023. Publication de la convocation le : 28 juin 2023

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Agnès CALLOU, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER

Etaient absents :

M. Michel ANSQUER a donné procuration à Mme Denise TAVERNIER

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité : 07 JUL. 2023

Date de publication : 10 JUL. 2023

Délibération n° 2023-087 : Information : point d'étape sur le projet du Mât Fénoux

Rapporteur : M. Michel VAN PRAET

La confirmation d'une subvention de l'État par la DRAC, préliminaire au lancement des travaux a permis au Maître d'œuvre de fixer aux entreprises une réunion préparatoire le 27 juin en mairie. La réunion avait également pour but de préciser les calendriers d'intervention dès cet été afin de pouvoir assurer la sécurisation de la couverture avant les tempêtes d'automne.

L'opération comprend plusieurs volets :

- la restauration de la tourelle et son mât, ces deux structures étant les seules inscrites au titre des Monuments historiques ; la subvention de l'État lui est entièrement affectée dans le cadre du projet confié en maîtrise d'œuvre au cabinet Candio, tel qu'adopté en Conseil municipal.
- Les accès et terrasses d'appui qui relèvent de la ville mais ne sont pas inscrites, nécessitent des interventions et la terrasse basse fait l'objet pour sa part d'une étude géotechnique pour laquelle le Céréma a remis un devis.
- Parallèlement, le programme de valorisation et interprétation inclus, au-delà des éclairages du mât et des accès, envisagés avec l'ABF, la création d'une interface interactive utilisable sur tablette et téléphone.

Concernant le financement de ces deux volets, la souscription publique et la dotation de la Fondation du Patrimoine/Mission Bern y contribueront, au-delà de leur apport majeur à la restauration du mât stricto sensu.

Deux aides complémentaires ont néanmoins été demandées : l'une dans le cadre d'un programme « interprétation innovante » de la Région pour l'interface interactive et l'autre au Céréma pour l'étude géotechnique.

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- prendre acte de l'information portant sur le projet du Mât Fénoux

Ainsi délibéré lesdits jour mois et an,

Le maire
Gurvan KERLOCH



Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS

